

COMITE DE JUDO DES HAUTES PYRENEES



TOURNOI LABEL A



Cadets/Cadettes

Samedi 6 Novembre 2021

TARBES (65)

Madame, Monsieur le Président,

Madame, Monsieur le Professeur,

Madame, Monsieur le Responsable Technique,

Le Comité de Judo des Hautes Pyrénées, a le plaisir de vous inviter à participer au :

TOURNOI DES CIMES

Samedi 6 Novembre 2021

TARBES (65)

Cadets/Cadettes

Nés (es) en 2005, 2006 et 2007

8h45 à 9h30 Pesée des combattants

CADETS : -46, -50, -55, -60.

CADETTES : -40, -44, -48, -52.

10h15 : Début des combats

13h à 13h45 Pesée des combattants

CADETS : -66, -73, -81, -90 et +90

CADETTES : -57, -63, -70 et +70.

14h30 : Début des combats

Restauration sur place

Sont invités à cette manifestation :
Les Ligues Régionales
Les Comités Départementaux
Les Clubs du National
Les pôles espoirs

**ADRESSE : Comité Départemental de Judo des Hautes Pyrénées
Maison des Arts Martiaux
Rue Pierre Latécoère
Zone Bastillac
65000 Tarbes**

Messagerie : marion.dupont@ffjudo.com

Site internet : <http://hautes-pyrenees.ffjudo.com>

Vous remerciant par avance de répondre favorablement à notre invitation, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs sentiments sportifs

Le comité d'organisation.

**REGLEMENT DU TOURNOI des Cîmes
Tarbes-HAUTES-PYRENEES
Cadets & cadettes
Label A**

Lieu : Maison des Arts Martiaux
Rue Pierre Latécoère, Zone Bastillac –
65000 TARBES

Date : **Samedi 6 Novembre 2021**

Article 1 :

Organisation : Comité des Hautes Pyrénées de Judo
Siège : Comité de Judo des Hautes Pyrénées
Maison des Arts Martiaux
Rue Pierre Latécoère
Zone Bastillac
65000 Tarbes
Président : Moïse Duchemin

Article 2 :

Le Tournoi des Cimes se déroule en compétitions individuelles, il est ouvert aux **compétiteurs cadets et cadettes nés(es) en 2005, 2006 et 2007**, licenciés(es) à la F.F.J.D.A pour la saison 2021-2022.

Les frais d'engagement sont de **5€** par combattant(te). Règlement à effectuer par chèque libellé à l'ordre du Comité Judo 65 et réglé au plus tard le jour de la compétition ou par virement bancaire (RIB ci-dessous).

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.</small>				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	03800	0000790333U	73	CL TARBE MARCADIÉU (03838)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE				
IBAN	FR98 3000 2038 0000 0079 0333 U73			
Code B.I.C	CRLYFRPP			
TITULAIRE DU COMPTE : COMITE DEPARTEMENTAL JUDO H.P				

Les frais d'engagement seront remboursés dans les cas suivants :

- Absence justifiée (blessure, ...) ; fournir un certificat médical.
- Compétiteur non retenu (trop de judokas dans la catégorie)

(Gratuit pour les judokas de la ligue Occitanie)

Article 3 :

Les combattants devront se présenter à la pesée munis de leur passeport à jour.

(Pas de tolérance de poids)

Cadettes : - 40 kg, - 44 kg, - 48 kg, - 52 kg, - 57 kg, - 63 kg, - 70 kg, + 70 kg.

Cadets : -46 kg, -50 kg, -55 kg, - 60 kg, - 66 kg, - 73 kg, - 81 kg, - 90 kg, + 90kg.

Article 4 :

Arbitrage : Cf règlement de la FFJDA

Temps de combat : 4 minutes pour les féminines et les masculins

Compétition en poules + tableau avec double repêchage. Le comité se réserve le droit de modifier la formule de compétition en fonction du nombre de combattants

Golden score en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire

Article 5 :

INSCRIPTIONS : Sur l'Extranet fédéral

Date limite le vendredi 27 octobre 2021, impérativement.

Article 6 :

Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Article 7 :

En cas de litige, le comité départemental organisateur se réserve le droit de statuer.

Article 8 :

Relation Grade Championnat.

